

DECISION N° 2026- PR-122 DU 8 OCTOBRE 2026 MODIFIANT LA DECISION 2022-P-131 DU 22 JUIN 2022 PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES AGENTS DE L'AUTORITE NATIONALE DES JEUX

Le Président de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment le chapitre V du titre I partie législative, le livre Ier, les sections 3, 6 et 7 du chapitre Ier du titre Ier et le titre III du livre Ier, le chapitre Ier de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la décision n°2022-P-131 du 22 juin 2022 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents de l'Autorité nationale des jeux, modifiée par la décision n°2026-PR-040 du 2 avril 2026 ;

Après avis des représentants du personnel du comité social d'administration de proximité de l'Autorité nationale des jeux,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : L'article 2 de la décision du 22 juin 2022 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 2. - *La commission comprend trois représentants titulaires de l'administration dont :*

- *le président de l'Autorité nationale des jeux ou son représentant, président ;*
- *le secrétaire général de l'Autorité nationale des jeux ou son représentant ;*
- *le directeur général de l'Autorité nationale des jeux ou son représentant.*

La commission comprend trois membres titulaires du personnel, dont au moins un agent de catégorie A+ ou un agent de catégorie A.

La commission comprend des membres suppléants dont le nombre est au plus égal à celui des titulaires. »

Article 2 : La directrice générale de l'Autorité nationale des jeux est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site de l'Autorité nationale des jeux.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 8 octobre 2026

Le Président de l'Autorité nationale des jeux

P. CHEVREMONT